

**REGLEMENT DE L'EXPOSITION/VENTE AUX OISEAUX
«OISEAU CLUB VANNETAIS »**

L'Oiseau Club Vannetais organise à Pluneret, salle Omnisports, **le dimanche 9 octobre 2022** une exposition et une bourse d'oiseaux exotiques et de volailles.

Un contrôle sanitaire de tous les oiseaux sera effectué par un vétérinaire.

Une autorisation sanitaire pour cette exposition sera établie par la DDPP 56 pour l'ensemble des éleveurs du Morbihan.

Un certificat sanitaire, délivré par la DDPP de leur département, sera demandé aux éleveurs extérieurs au département du Morbihan.

Chaque éleveur devra se munir de cages pour vendre ses oiseaux. Les cages sales ou surchargées seront refusées. Les oiseaux malades ou blessés ne seront pas admis. Les cages seront placées sur 2 étages maximum.

L'entrée pour :

Le public sera de 2,50 euros, gratuite pour les moins de 12 ans,

Les exposants affiliés à une fédération ornithologique sera de 2,00 euros sauf adhérents de l'OCV,

Les exposants hors fédération ornithologique sera de 5,00 euros.

Tous les oiseaux exposés ou mis en vente seront de préférence bagués selon la réglementation en vigueur. Un contrôle des oiseaux sera effectué à l'entrée. Les oiseaux mis en vente ou en exposition soumis à l'inscription I-FAP devront être accompagnés de leurs documents.

Les prix de vente seront libres. L'encagement aura lieu de 8H30 à 10H00 et le décapement à partir de 18H00.

Un registre des ventes sera tenu par chaque exposant et rendu à l'Oiseau Club Vannetais à la fin de la journée au moment du décapement. Une feuille sera remise à l'entrée à chacun.

Pour toute transaction de tout oiseau il doit être délivré un certificat de cession officiel et l'étiquette réglementaire devra être apposée sur la cage. Des certificats de cession vierges seront disponibles à l'entrée.

Concernant les volailles, mis à part quelques invités extérieurs à l'OCV, seul les adhérents pourront en vendre.

Les volailles seront vaccinées conformément à la réglementation sanitaire et maintenues séparées des oiseaux d'ornement.

L'Oiseau Club Vannetais ne pourra être tenu responsable en cas d'accident, de vols, de litiges, avant, pendant et après l'exposition.

Tous les participants à l'exposition s'engagent à respecter le présent règlement.

Le président
Yves CORFMAT